



POLE ADMINISTRATIF

SECRETARIAT GENERAL

District de la Loire
Tél : 04.77.92.28.70

PV N°30 DU SAMEDI 16/03/2024

Réunion du 11 mars 2024

QUE FAIRE EN CAS DE REPORT AVEC LA FMI

Dans le cas où la rencontre est annulée en amont (la veille ou le matin), le club visiteur et les officiels sont informés par le club **recevant** et ne se déplacent pas.

Le club **recevant** adresse, le jour même, un message électronique d'information de ce report de match, au District de la Loire de football.

WEBINAIRES CLUBS A VENIR

Calendrier

- mardi 12 mars, de 18h à 19h : « **La campagne ANS – PSF 2024** »

Lien d'inscription : <https://qlic.it/1373982>

- lundi 18 mars, de 18h à 19h : « **Le Foot entre en Jeu** »

Lien d'inscription : <https://qlic.it/1374019>

- jeudi 28 mars, de 18h à 19h : « **Le Foot5, opportunité de pratique pour mon club** »

Lien d'inscription : <https://qlic.it/1380392>

Les e-mails de promotion seront envoyés, à chaque fois, à J-7 de l'évènement, sur les adresses officielles des clubs.

FORMATIONS CDOS-LOIRE

Organiser un événement, une manifestation

Jeudi 14 mars (visio ou présentiel*), de 18h à 21h.

Objectifs et contenu :

Comprendre et savoir quelle méthodologie appliquer pour organiser un événement efficace.

1. Quels objectifs pour quels événements ?
2. Mon événement.
3. Communiquer sur mon événement.
4. L'après événement.
5. Votre mission : chef d'orchestre.

Intervenant : Christophe NICOTA (CRESS AuRA)

Infos et inscription : <https://cdos42.fr/formations/organiser-un-evenement-une-manifestation/?occurrence=2024-03-14>

Faire une demande de subvention

Vendredi 15 mars (visio ou présentiel*), de 13h30 à 16h30.

Objectifs et contenu :

Maîtriser le vocabulaire spécifique au dépôt d'une demande de subvention.

Déposer un dossier de subvention en ligne sur la plateforme « Mon Compte Asso ».

Définition d'une "subvention".

Les étapes clés de sa demande.

Les supports : Le dossier « Cerfa 12156-06 » et la plateforme « moncompteasso ».

Intervenant : Ludivine COTTE (CDOS Loire)

Infos et inscription : <https://cdos42.fr/formations/demande-subvention/?occurrence=2024-03-15>

Les fondamentaux de la comptabilité associative

Mercredi 20 mars, à la Maison Départementale des Sports (plan d'accès en PJ), de 13h30 à 16h30.

Objectifs et contenu :

Découvrir et maîtriser les obligations essentielles en matière de gestion comptable, au regard des besoins spécifiques des associations sportives.

Les différentes dispositions en termes d'obligations comptables pour les associations.

L'organisation de la comptabilité (livres obligatoires, conservations des documents).

Le plan comptable associatif, principe d'arrêté des comptes, investissements et amortissements, les provisions, les fonds dédiés, la présentation du bilan et du compte de résultat.

Intervenant : Jacques MOULARD

Infos et inscription : <https://cdos42.fr/formations/fondamentaux-comptabilite/?occurrence=2024-03-20>

Organiser, animer et conduire une réunion efficacement

Vendredi 22 mars (visio ou présentiel*) ? de 13h30 à 16h30

Objectifs et contenu :

Améliorer l'efficacité de ses réunions pour réduire la durée et leur fréquence.

Connaître et maîtriser les 3 étapes d'une réunion réussie : préparation, animation, exploitation du contenu.

Utiliser des outils et techniques d'animation simples.

Comment gérer les profils spécifiques de participants.

Intervenant : Christophe NICOTA (CRESS AuRA).

Infos et inscription : <https://cdos42.fr/formations/organiser-animer-conduire-une-reunion-efficacement/?occurrence=2024-03-22>

Construire un budget prévisionnel

Mercredi 27 mars (visio ou présentiel*), de 13h30 à 16h30.

Venez directement avec votre projet : le but est de pouvoir l'analyser et travailler dessus avec vous, ensemble, lors de cet atelier.

Objectifs et contenu :

Comprendre l'intérêt des outils de pilotage économique, savoir élaborer le budget prévisionnel de l'association, savoir élaborer un budget prévisionnel par action.

Etre capable de maîtriser les principes de base d'une gestion financière associative transparente.

Comprendre l'intérêt des outils de pilotage économique.

Savoir élaborer le budget prévisionnel de l'association.

Savoir élaborer un budget prévisionnel par action.

Intervenant : Michel LECHAIGNE (vice-président du CDOS Loire)

<https://cdos42.fr/formations/atelier-construire-budget-previsionnel/?occurrence=2024-03-27>

La responsabilité du dirigeant associatif sportif

Jeudi 4 avril (Maison des sports), de 18h à 21h.

Objectifs :

Connaître et identifier les risques liés à l'activité de dirigeant associatif sportif, comprendre les enjeux, connaître ses obligations.

Les notions de responsabilité (civile, pénale et administrative) de l'association, en tant qu'organisatrice d'activités, de manifestations...

Les responsabilités en matière d'occupation de locaux (salle de réunion...).

La responsabilité de l'association, du fait et à l'égard de ses éventuels salariés, et sa responsabilité à l'égard de ses adhérents.

La responsabilité de l'association concernant les biens lui appartenant, loués ou mis à sa disposition, ainsi que la protection de ses biens.

L'utilisation des véhicules personnels pour le compte de l'association.

La protection de l'association et de ses adhérents (obligations légales d'assurance, points de vigilance, les différentes garanties d'un contrat d'assurance...).

Intervenant : Sandra HARNAY (juriste MAIF)

Infos et inscription : <https://cdos42.fr/formations/responsabilite-dirigeants-asso/?occurrence=2024-04-04>

Toutes les formations en présentiel ont lieu à la Maison des Sports de Sain- Etienne.

Retrouvez toutes les formations du CDOS Loire sur <http://cdos42.fr>

Contact : **Ludivine COTTE** conseilasso@maisondessportsloire.com ; téléphones : 04 77 59 56 02 / 06 42 83 60 42